



Note élections du 20 octobre 2011 - n° 1 à l'intention des militants

Cher(e)s camarades,

Comme vous le savez, plusieurs scrutins sont organisés, le 20 octobre prochain, dans l'ensemble de la Fonction publique, suite aux accords de Bercy signés par toutes les organisations syndicales, à l'exception de la CFTC et de FORCE OUVRIÈRE (le nouveau dispositif sonnait le glas du paritarisme).

La FGF-FO vous a déjà présenté les conséquences des modifications réglementaires apportées dans le fonctionnement des instances (comités techniques et commissions administratives).

Lors du lancement de la campagne en Ile-de-France, hier à Paris sous l'égide du Secrétaire général de la Confédération, Jean-Claude MAILLY a assuré que tous les niveaux de l'organisation -du Secrétariat confédéral aux Unions départementales et locales- se mobilisera, aux côtés des Fédérations et des Syndicats nationaux, pour apporter toute l'aide nécessaire aux militants avec l'objectif premier de **constituer des listes partout**.

La date limite de dépôt des listes de candidats serait fixée au 8 septembre prochain, c'est-à-dire qu'elles devront être bouclées avant le mois de juillet si l'on veut assurer la présence de FORCE OUVRIÈRE à ce scrutin.

Et donc commencer à nous préparer dès aujourd'hui ... même si de nombreux éléments nous manquent encore à ce jour dans l'attente de la publication des circulaires Fonction publique...

Et dans l'attente aussi des derniers arbitrages et éléments de clarification de l'administration du MEDDTL !

La présente note a donc pour objet de dresser un panorama non exhaustif de ces élections à venir pour ce qui concerne les personnels du MEDDTL, qu'ils soient ou non affectés dans les services de ce ministère.

Panorama non exhaustif car l'impéritie des pouvoirs publics amène les administrations à naviguer à vue, dans l'incapacité qu'elles sont encore à ce jour de définir précisément le périmètre stabilisé des services et du corps électoral concerné ...

Pour autant nous devons d'ores déjà nous y préparer eu égard à l'enjeu :

- jamais autant de fonctionnaires n'ont jusqu'à ce jour été appelés aux urnes un même jour...
- jamais jusqu'à présent autant d'instances (comité techniques et commissions administratives) n'auront été renouvelées en même temps...

Le taux de participation habituel des fonctionnaires à des scrutins de cette nature nous amène même à penser que le nombre des participants y sera supérieur à celui des électeurs aux élections Prudhommales !

Sans compter que nous avons réellement la possibilité de devenir la première organisation syndicale, comme lors des derniers scrutins comparables des trois dernières années au ministère et à l'instar des CTP des DDI du 19 octobre 2010 où FORCE OUVRIÈRE s'est vu attribuer le plus grand nombre de sièges.

Instances mises en place dans le cadre du scrutin d'octobre 2011 :

1. Les comités techniques :

Ils ne s'appellent donc plus comités techniques paritaires (CTP) mais comités techniques (CT). Tous les CTP seront renouvelés à l'exception de ceux créés ou renouvelés en 2010.

1.a : les CTP qui seront renouvelés le 20 octobre :

- le CTPM, qui deviendra le comité technique ministériel (CTM),
- les CTP d'administration centrale (CT de centrale, de directions générales et à la DSCR),
- les CTP locaux non renouvelés en 2010, qui deviendront des « CT de proximité ».

Exemple : pour les CT de proximité, seront renouvelés les CT des neuf DREAL dont le CTP avait été mis en place en 2009 mais pas ceux des douze DREAL dont le CTP avait été créé en 2010.

1.b : sont électeurs (et, donc, éligibles) :

au CT ministériel :

Le principe général est que **tous les agents votent au CT du ministère dont relève leur gestion statutaire** (y compris les stagiaires, ainsi que les contractuels -sous certaines conditions- et les ouvriers) **dès lors qu'ils sont affectés dans un service de ce même ministère, qu'ils y soient en position d'activité ou en congé parental.**

Exemples : les agents appartenant à un corps MEDDTL détachés « sortants » (au contraire du passé) ou MAD hors du MEDDTL (comme les ouvriers des parcs et ateliers routiers) -à l'exception cependant des agents affectés dans des groupements d'intérêt public ou des autorités indépendantes- ne seront pas électeurs au CT du MEDDTL.

De même, les agents appartenant à un corps dont la gestion relève d'un autre ministère (à l'exemple des ingénieurs de l'industrie et des mines) votent au CT de leur ministère gestionnaire, même s'ils sont affectés dans des services du MEDDTL (comme les DREAL).

Cas particuliers : les agents en service sous autorité conjointe de deux départements ministériels (comme la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)) ou dans des services interministériels (comme les DDT(M)) par contre seront bien électeurs au CT du MEDDTL.

dans les CT de proximité (d'administration centrale ou de service) :

Le principe général est que **tous les agents votent au CT de proximité du service dans lequel ils sont affectés** (y compris les stagiaires, ainsi que les contractuels -sous certaines conditions- et les ouvriers) **dès lors qu'ils y sont en position d'activité ou en congé parental.**

Exemples : les techniciens de l'industrie et des mines affectés dans l'une des neuf DREAL dont le CTP a été constitué en 2009 demeurent électeurs dans le cadre du renouvellement du CT de leur DREAL (même s'ils votent au CTM des Finances) ; le principe est le même pour les agents de la DGEC.

De même, les agents appartenant à un corps du MEDDTL affectés dans un service relevant d'un autre ministère votent au CT de proximité de leur service d'affectation.

1.c : constitution des candidatures :

Les élections se feront sur la base de listes dont le dimensionnement sera au maximum de 10 titulaires et de 10 suppléants (pour les services aux effectifs les plus nombreux).

Le nombre de candidats sera moins important pour les services de taille plus modeste, mais l'administration n'a pas encore déterminé ces nombres...

Pour être recevable, la liste déposée devra comporter un nombre (pair) de candidats au moins égal aux deux-tiers du nombre de sièges du CT concerné.

Demeurent cependant un certain nombre d'inconnues !

Outre la question des nombres de sièges à pourvoir (et donc du nombre de candidats à présenter), se pose également encore la question du rattachement -ou pas- des agents des établissements publics à caractère administratif au CT ministériel, ainsi que de la création -ou non- de CT de RBOP.

Quels que soient ces arbitrages en attente, il est d'ores et déjà opportun de se préparer à constituer les listes (qui seront déposées par la FEETS) et à prévoir, au niveau des Cartels (élargis aux composantes de l'industrie pour les neuf DREAL concernées, voire de l'agriculture, dans le cas de CT de proximité de services mutualisés), listes qui devront être à l'image de la diversité des origines (statutaires) des agents composant le service.

2. Les commissions administratives paritaires :

Ce même 20 octobre 2011 seront également renouvelées toutes les CAP (locales, nationales et/ou centrales) qui ne l'ont pas été en 2010.

Pour les corps concernés par des projets de fusions, l'administration a enfin tranché : leurs CAP seront également renouvelées cette année (pour celles qui ne l'avaient pas été en 2010).

Compte tenu de la diversité de ces structures selon que le corps est à gestion déconcentrée, semi-déconcentrée ou centralisée, les cas de figure (vote direct, par correspondance, mixte / nombres de grades dans le corps et structure de la liste / bureau de votes spéciaux, sections de vote, etc..), les Syndicats nationaux sont chargés avec leurs sections, conformément à leurs compétences, d'organiser la participation de FORCE OUVRIÈRE à ces scrutins.

S'il est clair que ce scrutin présente des enjeux considérables, il présentera aussi un grand nombre de risques et particularités.

Il faut savoir par exemple que nombre d'agents seront appelés à voter deux, trois ou quatre fois le même jour ... et même parfois en vote direct à l'un des scrutins et par correspondance à l'autre...

Fort heureusement, l'administration a d'ores et déjà renoncé à essayer les plâtres d'un vote électronique à cette occasion !

Il n'y a plus qu'à croiser les doigts pour qu'il y ait, dans ce pays, assez d'urnes pour que ce scrutin se déroule comme prévu...

PS : bien évidemment, à mesure que des clarifications seront apportées dans le cadre de ce scrutin, la FEETS-FO ne manquera pas de vous en informer ... "au fil de de l'eau".